



**Les rabais du détaillant aux consommateurs
TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES APPLICABLES**

ACHETEUR	RABAIS MAXIMAL AUTORISE
Livres non scolaires hors soldes	
Particuliers	5%
Etat, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, CE, syndicat, établissement de formation professionnelle	9%
Bibliothèques accueillant du public (achat de la bibliothèque via la personne morale qui la gère : collectivité territoriale, université, association, fondation, CE...)	9%
Associations de parents d'élèves, d'étudiants...	5%
Associations, entreprises, cabinets d'avocats, bibliothèques non ouvertes au public, paroisses...	5%
Livres scolaires hors soldes	
Particuliers	5%
Etat, collectivités territoriales, établissements d'enseignement (aussi pour leurs bibliothèques)	LIBRE
CE, syndicat, établissement de formation professionnelle	9%
Bibliothèques accueillant du public (sauf bibliothèque gérée par l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement d'enseignement = libre).	9%
Associations de parents d'élèves, d'étudiants...	LIBRE
Associations, entreprises, cabinets d'avocats, bibliothèques non ouvertes au public, paroisses...	5%
Soldes	
Les livres édités ou importés depuis plus de deux ans Dont le dernier approvisionnement remonte à plus de 6 mois	LIBRE